



Tours, le 21 mai 2020

Fermeture des bords de Loire à la suite des rassemblements observés hier soir

A la suite des rassemblements importants constatés dans la soirée du 20 mai sur les berges de la Loire à Tours et de la non application des mesures barrières par les personnes présentes, Corinne Orzechowski, Préfète d'Indre-et-Loire, a décidé, en s'appuyant sur les dispositions du décret du 11 mai 2020, d'interdire l'accès à la promenade et les rassemblements sur les berges de la Loire dès cet après midi, et ce sur l'ensemble du territoire de la Métropole. Les cyclistes et les pêcheurs demeureront les seuls autorisés à accéder aux berges de la Loire, à condition d'appliquer les mesures de distanciation sociale.

Les bords du Cher, de l'Indre, et de la Vienne resteront accessibles mais si des comportements similaires sont observés, ils feront également l'objet d'une fermeture.

Le virus est toujours présent et circule sur le territoire. De tels comportements sont de nature à raviver sa circulation que le confinement avait permis de contenir. Ces rassemblements font courir un risque aux personnes présentes mais aussi à l'ensemble de la population, et notamment aux plus fragiles, qui peuvent être victimes d'une nouvelle vague épidémique. Il s'agit enfin de comportements irrespectueux vis-à-vis des personnels de santé et de l'ensemble des professionnels et des bénévoles qui se sont mobilisés pendant cette crise pour soigner et venir en aide aux personnes atteintes du virus.

Les comportements observés hier soir sur les bords de Loire illustrent l'irresponsabilité et l'absence de civisme de certains tourangeaux qu'il convient de condamner.

CONTACT PRESSE

pref-relations-presse@pref.gouv.fr

www.indre-et-loire.gouv.fr



@Prefet37



Préfète d'Indre-et-Loire